

Montréal, le 11 juin 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)
et par courriel**

À : Énergir et les intervenants

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir à
compter du 1^{er} octobre 2019
Dossier de la Régie : R-4076-2018, Phase 3B**

Le 10 juin 2020, Énergir dépose, dans le cadre du dossier susmentionné, ses réponses à la demande de renseignements n° 15 de la Régie sous la cote [B-0380](#).

La preuve étant désormais close, la Régie de l'énergie (la Régie) fixe les échéances suivantes pour la suite du traitement de la [12^{ème} demande réamendée d'Énergir](#).

Le 19 juin 2020 à 16 h	Date limite pour le dépôt de l'argumentation d'Énergir
Le 23 juin 2020 à 16 h	Date limite pour le dépôt de l'argumentation des intervenants
Le 26 juin 2020 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la réplique d'Énergir

La Régie entamera son délibéré sur cette 12^{ème} demande amendée à compter du 26 juin 2020.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml